



Schweizerischer Gemeindeverband
Association des Communes Suisses
Associazione dei Comuni Svizzeri
Associaziun da las Vischnancas Svizras

L'aménagement du territoire: aucune nouvelle réglementation avant 2019

En mai la Confédération a arrêté – sous la pression des cantons, de l'Association des Communes Suisses (ACS) et de l'économie – la deuxième étape de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT2) révisée.

Comme l'Association suisse pour l'aménagement national dans sa [Newsletter](#) ainsi que les journaux «Zentralschweiz am Sonntag» et «Ostschweiz am Sonntag» rapportent, l'Office fédéral du développement territorial (ARE) a déjà informé les cantons dans une [lettre](#) datée de fin juin qu'aucune nouvelle réglementation sera mis en vigueur d'ici avril 2019. «Nous soutenons le ralentissement de la révision», dit le directeur ACS Reto Lindegger, «les communes sont actuellement suffisamment occupées par la mise en œuvre de la LAT1 – nous l'avons toujours signalé.» La Confédération et les cantons doivent les soutenir. «Il faut une étroite collaboration de tous les trois niveaux étatiques.»

Manifestations

17.08.2015 (de 09:15 h)

Fachtagung «Die ökonomische Energiewende 2050»

20.08.2015 - 23.08.2015 (de 09:00 h)

23. Internationale Forstmesse

25.08.2015 (de 16:15 h)

Kurs «Heizen und Kühlen mit Seewasser»

01.09.2015 (de 09:10 h)

Kurs «Kommunale Energieplanung für die Zukunft»

03.09.2015

Workshop «Wirksamer Recyclingkalender»

15.09.2015 (de 16:15 h)

Kurs «Heizen und Kühlen mit Abwasser»

17.09.2015 (de 09:00 h)

18.09.2015 - 17.12.2015 (de 09:15 h)

CAS en politique locale

01.10.2015

Workshop «Sicherheit und Verkehrsführung auf der Sammelstelle»

22.10.2015 (de 16:15 h)

Kurs «Heizen und Kühlen mit Abwärme»

27.10.2015

Manifestation d'information: «L'introduction du cadastre RDPPF entre dans sa phase décisive»

13.11.2015 (de 09:00 h)

Sind Gemeindefusionen erfolgreich?

20.11.2015 (de 09:00 h)

En santé malgré la surcharge de travail: Prendre au sérieux les signes d'alerte. Quelles mesures prendre et comment les mettre en œuvre?

<http://www.chgemeinden.ch/fr/newsletter/newsletters/1439376158311788/mail/html.php>